



IFSI - IFAS La Gaude  
Établissements Sainte-Marie  
ALPES-MARITIMES

**INSTITUT DE FORMATION  
EN SOINS INFIRMIERS  
ET AIDES-SOIGNANTS**  
9337, route de St Laurent  
Quartier Plan du Bois  
06610 LA GAUDE

Tél : 04 93 13 70 80  
ifsisaintemarie@ahsm.fr

**2026/2027**

**DISPOSITIF SPECIFIQUE DE FORMATION**  
**POUR LES CANDIDATS RELEVANT DE L'ARTICLE 9**  
**DE L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 modifié relatif au**  
**DIPLOME D'ETAT INFIRMIER**

**SAGE-FEMME**

**Art. 9. Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif du diplôme d'Etat infirmier**

*Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de **maïeuticien** en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :*

*1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté ;  
2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1,2,4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté.*

*Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.*

*3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.*

**ACCES AUX COURS SUR LA PLATEFORME D'ENSEIGNEMENT ET TEMPS DE  
REGROUPEMENT EN PRESENTIEL SUR LE SITE DE L'IFSI A PARTIR D'OCTOBRE 2025**

**CONTENU DE LA FORMATION** (112 heures de COURS en présentiel – STAGE : 525 heures)

- Rentrée administrative une journée le 19 Octobre 2026 (6 heures) dans les nouveaux locaux de l'IFSI au sein du Centre Hospitalier Sainte Marie – 87, av J. Raybaud – 06000 NICE
- UE 3.1.S1 et S2 « Raisonnement clinique » : regroupement 20 heures sur site (3.1.S1) et 4 heures (3.1.S2), e-learning (accès aux cours et cas cliniques régulés par mail et lors des regroupements) et validation
- Suivi et validation de l'AFGSU 2 : présence obligatoire 21 heures sur site (2,5 jours regroupés + ½ jour CM)
- Enseignements « Projet de soins » : 4 heures
- Enseignements « Hygiène et infectiologie » : regroupement 8 heures sur site (regroupement 1 jour)
- Enseignements « Législation, éthique et responsabilité » : regroupement de 8 heures sur site.
- Enseignements complémentaires en lien avec l'exercice professionnel infirmier en France : regroupement 4,5 jours sur site répartis comme suit :
  - Calculs de doses et de débits : 8 heures
  - Ateliers de pratiques (Pratique de la transfusion à valider) : 21 heures
  - Méthodologie du rapport de stage et évaluation des compétences et activités en stage : 8 heures
- **Stages** de 5 semaines à temps plein
- **Préparation et exploitation de stage** : 2 heures
- **Accompagnement individualisé** comprenant :
  - 3 séances de suivi pédagogique individuel dont un avant la fin de l'année civile et un après les résultats du 1er semestre. (1 heure par suivi pédagogique)
  - Analyse des Pratiques Professionnelles en Stage effectuée lors du 1<sup>er</sup> mois de stage ainsi qu'une visite par un formateur référent du stage favorisant l'analyse des pratiques et l'acquisition des compétences. Cette APPS valide pour partie l'UE 3.1 S2.
  - 3 guidances concernant l'élaboration d'un travail écrit et personnel centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier (1 heure par guidance)

- **Travail écrit et personnel centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier :**
  - Le document devra être rendu à l'IFSI le 21 mai 2027
  - Correction écrite par le guidant et un expert professionnel

## ORGANISATION :

- Coordinatrice : Mmes BARRAYA Denise
- En relation avec le Directeur et les autres cadres de l'équipe, elle assure le suivi des enseignements, de leur planification, de leur validation, et le suivi pédagogique de chaque étudiant
- En relation avec le secrétariat, elle assure le suivi administratif : vaccination, absences, interruption de formation, gestion des documents stages
- Des responsables des stages recherchent les stages afin que le coordinateur les planifie
- Des cadres responsables d'UE assurent le projet et la répartition des enseignements, les évaluations des enseignements
- Des référents de stage font le lien avec les équipes de terrain, assurent les rencontres d'APPS en stage, et les évaluations théoriques en stage

## VALIDATIONS :

- 3.1 S1: travail de groupe en janvier
- 3.1 S2 : travail individuel en stage
- AFGSU 2
- Travail écrit : rendu le 21/05/2027
- Stage : 4 compétences à valider (cf. les 10 compétences du programme annexe 2 du décret du 31 juillet 2009 modifié)
  - ✓ Compétence 1: évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine IDE
  - ✓ Compétence 2: concevoir et conduire un projet de soins IDE
  - ✓ Compétence 4: mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
  - ✓ Compétence 9 : organiser et coordonner des actions soignantes

<b>PUBLIC</b>	Titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger	
<b>EFFECTIF</b>	De <b>3 stagiaires minimum</b> à 20 stagiaires maximum. Si l'effectif minimum requis n'est pas atteint l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session de formation	
<b>OBJECTIFS</b>	Formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier	
<b>DUREE</b>	<b>Totale : 285 heures réparties comme suit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>110 heures de cours en présentiel à l'IFSI à partir du 23 Novembre 2026</b></li> <li>▪ <b>1 stage</b> d'une durée totale de 7 semaines (<b>175 heures</b>)</li> </ul>	
<b>HORAIRES</b>	Selon planning remis le jour de la rentrée	
<b>FORMATEURS</b>	Cadres formateurs	
<b>COÛT</b>	<b>4000 euros par candidat</b> (payables en plusieurs mensualités – CPF possible)/ <b>4500 € OPCO hors inscription universitaire</b>	
<b>CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lettre d'inscription manuscrite</li> <li>▪ Curriculum Vitae</li> <li>▪ Copie du diplôme permettant l'inscription (avec traduction assermentée si besoin) et autorisation(s) d'exercice concernée(s)</li> <li>▪ Frais de dossier 140 € (chèque établi à l'ordre de l'IFSI Sainte Marie)</li> <li>▪ Copie pièce nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité <b>**</b></li> <li>▪ Attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.</li> </ul>	
<b>SELECTION sur l'IFSI</b>	<b>15, 16 et 17 Juin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Epreuve écrite</li> <li>▪ Entretien</li> </ul>	<b>2026 (sous réserve de modification)</b> <i>[Visant à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement et par écrit en français sur leurs connaissances générales en médecine]</i>
<b>SELECTION en présentiel sur l'IFSI date et heure fixées par l'IFSI</b>		

**\*\* Un titre de séjour français en cours de validité ou un visa long séjour ou étudiant couvrant la période de formation sera indispensable à l'entrée en formation sous peine d'invalider l'admission**